

Villeneuve-lès-Avignon : une aide pour l'achat d'un piège à moustique



Compte tenu du développement du moustique tigre dans le département du Gard et des risques sanitaires induits, la ville de Villeneuve propose une subvention pour l'acquisition d'un piège à moustiques tigres.

Cette participation financière s'élève pour un particulier à 50% du prix d'achat TTC du dispositif neuf dans la limite de 50€ (un dispositif par foyer). Pour une copropriété, elle s'élève à 30% du prix d'achat TTC du dispositif neuf dans la limite de 300€.

Le bénéficiaire s'engage à fournir :

- La convention relative à l'attribution de la subvention, remplie et signée (document téléchargeable plus bas)



Ecrit par Echo du Mardi le 4 août 2021

- L'attestation sur l'honneur, remplie et signée (document téléchargeable plus bas)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une copie de la facture d'achat (postérieure au 20 mai 2021) au nom du bénéficiaire
- Un RIB au nom du demandeur.

[Pour télécharger la convention relative à l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un dispositif anti-moustique, cliquer ici.](#)

[Pour télécharger l'attestation sur l'honneur, cliquer ici.](#)

L.M.